

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 20 février 2019, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n^{os} : D08-01-18/B-00422 à D08-01-18/B-00426
Propriétaire(s) : Sanaz Rezaei Aghoy
Emplacement : (8, 10, 12, 14) 16, promenade Melville
Quartier : 3 – Barrhaven
Description officielle : lot 356, plan enr. M-196
Zonage : R2M
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Le propriétaire souhaite démolir sa maison et lotir son bien-fonds en cinq parcelles distinctes en vue de construire cinq nouvelles maisons isolées de trois étages, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 à 11 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00422	8,87 m	36,58 m	324,46 m ²	2 et 3	16, prom. Melville maison isolée
B-00423	8,87 m	36,58 m	324,46 m ²	4 et 5	14, prom. Melville maison isolée
B-00424	8,87 m	36,58 m	324,46 m ²	6 et 7	12, prom. Melville maison isolée
B-00425	8,87 m	36,58 m	324,46 m ²	8 et 9	10, prom. Melville maison isolée
B-00426	8,86 m	36,58 m	324,1 m ²	10 et 11	8, prom. Melville maison isolée

L'approbation de ces demandes aura comme effet de créer cinq parcelles distinctes qui ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures D08-02-18/A-00422 à D08-02-18/A-00426 ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.

Il est précisé que les parties 3, 5, 7, 9 et 11 font actuellement l'objet d'une réserve de 30 cm le long de la promenade Melville, laquelle sera supprimée. Une nouvelle réserve de 30 cm sera établie sur la partie 1 le long du chemin Jockvale.